



## FICHE DE RENTREE

### La fiche de renseignements

Elle doit être complétée avec précision. Veillez à la validité des numéros de téléphone : en cas d'urgence, **la famille doit impérativement pouvoir être jointe.**

Dans tous les cas, **les deux parents doivent compléter et signer** le formulaire ainsi que l'ensemble du dossier. Les deux parents conservent un droit et devoir de surveillance de l'éducation de leur enfant (Si vous désirez la communication des bulletins directement, merci de fournir des enveloppes timbrées et libellées). En cas de jugement concernant la séparation, et dans le cas où des dispositions particulières s'appliquent, vous voudrez bien nous fournir une copie du jugement.

### Assurances

Etre bien assuré à l'école est une obligation. Vous pouvez souscrire à l'assurance scolaire proposée par la MMA par le biais de l'école **ou vous voudrez bien nous fournir obligatoirement le jour de la rentrée scolaire, une attestation de votre assureur.**

### Règlement intérieur et Projet éducatif de l'école

Vous seront remis à l'inscription. Ce sont des documents à lire en famille et à conserver. **Ils seront valables toute la scolarité de votre enfant.**

### Absences

Toutes absences doivent être signalées par téléphone et doivent être justifiées par écrit dans les 24 heures.

### Evaluations

4 carnets de notes et un livret d'évaluation du travail de votre enfant seront distribués durant l'année scolaire.

1<sup>er</sup> période : semaine du 05 au 09 novembre 2017

2<sup>ème</sup> période : semaine du 14 au 18 janvier 2018

3<sup>ème</sup> période : semaine du 25 au 29 mars 2018

4<sup>ème</sup> période : semaine du 17 au 21 juin 2018 (carnet de notes + livret)

## **Organisation scolaire**

Les élèves ont 24 heures d'enseignement obligatoire + 1 heure de culture religieuse.

Une aide personnalisée est prévue pour les élèves qui rencontrent une difficulté dans leur apprentissage.

## **Manuels scolaires**

Les livres et manuels scolaires sont fournis par l'école en début d'année et confiés à votre enfant. De façon générale, le plus grand soin doit être apporté à tout matériel pédagogique mis à la disposition de votre enfant par l'école. Les matériels détériorés pourront donner lieu à une facturation pour remplacement.

## **Réunion de rentrée**

Une réunion de rentrée sera organisée dans chaque classe, courant septembre. Vous pourrez toutefois solliciter auprès de l'enseignante de votre enfant un rendez-vous en cours d'année scolaire. La directrice de l'école peut également vous recevoir, sur rendez-vous.

## **Carnet de liaison**

Chaque enfant recevra un carnet de liaison qui aura pour objectif une meilleure communication entre l'école et la famille.

## **Site internet**

Pendant toute l'année, vous pouvez consulter notre site internet sur <http://sainte-jule.fr>

## **Bonne année scolaire pleine de richesses et de partage**

## **Document à conserver**